

Abonnements Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50 6 mois 9 fr. 1 an

Abonnements 3 mois 4 fr. 50 6 mois 9 fr. 1 an 18 fr. Autres Départements... 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

Le Numéro 5 Centimes

Publicité Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Mercredi 17 JUIN 1908

COURRIÈRES

Le tribunal d'Arras vient de rendre son jugement dans le procès en dommages-intérêts intenté par la Compagnie de Courrières au Réveil du Nord...

Hier & Aujourd'hui DU SANG-FROID

La note dominante dans la presse, en France et à l'étranger, est fort pessimiste : les conséquences de l'entrevue de Revel se font sentir...

— Ma gosse !... Ma pauvre petite gosse !... L'âme sanglotante, la tête vide, Michel Vermoy retraits chez lui venant de conduire sa femme au cimetière...

Un soir, au hasard d'une rencontre, il avait associé sa misère à une autre misère ; c'était une ouvrière douce et sentimentale, fleur timide qui passe inaperçue et qui garde au fond d'elle-même de la tendresse accumulée...

L'EXPIATION de la Bande Pollet

La Justice a commencé son œuvre. — Evènement tragique ! Auguste Pollet s'évanouit à l'évocation des Spectres de Violaines.

(De notre envoyé spécial) SI-Omer, le 16 juin 1908.

Aujourd'hui ont commencé les longs débats qui vont servir d'épilogue à la série de crimes et de vols longtemps impunis qui créèrent, durant des années, une terreur rouge en Flandre...

comble pour que les juges et les jurés des Assises puissent penser qu'ils auront fait une œuvre de sérieuse éducation en envoyant en prison et au bain tous les auteurs de cette suite de forfaits :

Vers les vols importants

- 1. Nuit du 12 au 13 janvier 1898 : les frères Auguste et Abel Pollet s'introduisent dans la maison du sieur Raackebroum, cultivateur à Calonne-sur-la-Lys... 2. Nuit du 16 au 17 février 1898 : les frères Pollet dérobent pour 65 fr. d'objets chez Mme Bourrel, cultivatrice à Merville...

- 17. Nuit du 24 au 25 décembre 1900 : voir 2500 fr. chez Mme Lagnez, cabaretier à Bully-Grenay, par Abel, les époux Note et Paul Josieu... 18. Le 17 janvier 1901, les époux Auguste Pollet, Evériste Pollet volent 254 fr. chez M. Roussel à Godewaersvelde...

Cela manquait à l'affaire de Courrières, et ce serait complet si M. Barthou qui prétendait décorer les ingénieurs de la Compagnie et du contrôle, n'avait piteusement échoué.

Est-ce fini ? Oh ! non, dit le « Réveil ». Notre procès est peut-être fini. Celui des hommes de Courrières va commencer ailleurs.

Et le « Réveil » a raison. Un autre procès va commencer : celui de la responsabilité de Courrières devant le Parlement.

Les dossiers judiciaire et administratif ont été examinés, le premier par M. Simonet, député de la Crouse, le second par moi. Les faits relevés ont paru à la commission tellement graves, tellement indéniables, qu'elle n'a pas hésité à conclure dans un sens qui équivaut à une condamnation.

Vraiment, en lisant les attendus des jugements d'Arras et de Béthune, on éprouve une grande pitié. Avec un impartiable aplomb, les juges qui les composent discutent les différentes hypothèses sans s'apercevoir que pour aboutir à l'acquiescement, ils les écartent les uns après les autres.

Le chef du grand état-major allemand ne prend pas ses vacances annuelles ; l'empereur renonce à sa croisière habituelle en Norvège et fait annoncer son voyage à Constantinople ; on considère déjà, ou bien la triple alliance renforcée par une alliance avec le sultan, ou bien l'Italie, indéfinie, remplacée par la Turquie.

Est-ce du côté du Maroc que le Kaiser cherchera le prétexte désiré ? Certes, l'impérialisme s'y complait, s'aggrave ; c'est indéniable ? Pourquoi ? Il semble que les crailleries nationalistes et la campagne si suspecte que mènent les journaux catholiques de la haute banque grasse sur les pitoyables, il s'agit d'affaires dans le besoin de se pas penser.

CHRONIQUE LA RONDE

Lentement, la foule s'écoulait le long de l'avenue et petit à petit les lumières de la fête s'éteignaient. Méthodiquement, les forains fermaient leurs baraquas, dans ce bruit des conversations, des appels et des lazziis qu'ils se lançaient entre voisins, heureux de la bonne recette, du temps certain et du repos bien gagné qu'ils allaient prendre après la journée de fatigue.

Michel Vermoy, le mécanicien du manège le mieux achalandé de la fête, jeta un dernier coup d'œil à son moteur au repos, s'assura que tout était en ordre, puis il interpella le patron : — Dites donc, patron !... Je m'en vais... J'ai hâte d'être rentré, je ne suis pas tranquille... — Va, mon vieux !... on fermera bien sans toi... Meilleure santé, à ta femme !...

— Plus vite !... encore !... encore !... L'orgue qui la machine met en mouvement précipite son débit, les notes se succèdent, se chevauchant dans une cacophonie horrible et sinistre et le manège plus rapide tourne toujours...

Michel, à son moteur, regarde passer toute cette joie, toute cette gaieté qui tourne autour de lui insultant à sa pensée ; dans sa face pâle, ses yeux secs brillent d'un étonnant éclat, un rictus déforme sa bouche qui se serre arquant ses mâchoires. Et c'est lui qui disperse cette joie des autres, lui, dont le cœur saigne, dont l'âme est en feu.

— Plus vite !... encore !... encore !... L'orgue qui la machine met en mouvement précipite son débit, les notes se succèdent, se chevauchant dans une cacophonie horrible et sinistre et le manège plus rapide tourne toujours...

DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille EXTRAIT DU JUGEMENT rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance, séant à Lille, jugé publiquement, à l'audience du 22 mai 1908.

LA BANDE POLLET : Les principaux Accusés En haut : EN ALLANT DE GAUCHE A DROITE : 1. VIGOMANT-CANUT. — 2. ABEL POLLET. — 3. AUGUSTE POLLET. — 4. LOUISE MATORET. — En bas : LA VOITURE CELLULAIRE QUI AMENE CES QUATRE INculpés A SON ARRIVÉE AU PALAIS DE JUSTICE.



LA BANDE POLLET : Les principaux Accusés En haut : EN ALLANT DE GAUCHE A DROITE : 1. VIGOMANT-CANUT. — 2. ABEL POLLET. — 3. AUGUSTE POLLET. — 4. LOUISE MATORET. — En bas : LA VOITURE CELLULAIRE QUI AMENE CES QUATRE INculpés A SON ARRIVÉE AU PALAIS DE JUSTICE.

L'Épopée Criminelle

SELON L'ACTE D'ACCUSATION C'est en 1898, il y a dix ans, que l'on trouve trace pour la première fois des méfaits d'Abel Pollet et des siens. Combien de délits ne sont pas connus, ne le seront jamais. Qu'importe, il y a déjà ici une mesure assez

Le premier acte criminel

30. Nuit du 17 au 18 juillet 1905 : voir 2500 fr. chez Mme Lagnez, cabaretier à Bully-Grenay, par Abel et Auguste Pollet essayant d'étrangler M. Deron, âgé de 78 ans, demeurant à Calonne-sur-la-Lys, et volent chez lui 68 fr. Autour de ce coup d'essai des futurs assassins, c'est la série des vols qui presque de semaine en semaine se suivent.

Le premier acte criminel

31. Le 25 janvier 1905, Abel vole 490 fr. et Mme Delville, à Beuvry. 32. Nuit du 16 au 17 février 1905 : Abel et